

COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

GINETTE BOIVIN, adjointe administrative, [REDACTED]
[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]

Requérante

LE PARTI QUÉBÉCOIS, parti politique légalement constitué en vertu de la *Loi électorale* du Québec (L.R.Q., c. E-3.3), dont le siège est situé au 1200, avenue Papineau, bureau 150, Montréal, province de Québec, H2K 4R5;

AFFIDAVIT

Je, soussigné, Pierre Boileau, retraité, domicilié au [REDACTED]
[REDACTED], affirme solennellement ce qui suit:

1. Je souscris le présent affidavit dans le cadre du mandat conféré à la Commission et déclare que les faits ci-après décrits sont vrais et se sont produits en tout temps pertinent aux travaux de la Commission;
2. De janvier 1996 à décembre 1997, j'ai agi à titre de conseiller politique au sein du cabinet de Lucien Bouchard, alors Premier ministre du Québec et chef du Parti Québécois;
3. Comme conseiller politique, j'étais la personne en charge des liens du premier ministre avec le Parti Québécois pour les fins de diverses activités politiques l'impliquant, telles que, mais sans limiter, les réunions des conseils exécutifs nationaux ou des conseils nationaux, des tournées en région, des activités publiques partisans;
4. Dans ce contexte, mon rôle consistait à communiquer avec les différentes personnes siégeant aux différentes instances du Parti Québécois ou avec le personnel de la permanence du Parti Québécois notamment avec Madame Boivin pour m'informer des différentes activités de financement passées et à venir;
5. Dans ce rôle, j'ai eu l'occasion de parler avec Madame Boivin sur une base régulière;
6. Il était normal pour moi de discuter avec Madame Boivin puisqu'il s'était développé, entre elle et moi, une relation de confiance, basée entre autre sur le fait que j'avais été son patron immédiat comme Directeur général du Parti Québécois, et ce, à une période préalable à la période couverte par les travaux de la Commission;

7. De plus, certains des événements organisés par Madame Boivin pouvaient impliquer la présence du Premier ministre et donc, je me devais d'en connaître les détails et le déroulement, pour m'assurer de bien informer le Premier ministre;
8. Dans le cadre de ces discussions, il peut être arrivé que Madame Boivin ait eu besoin d'informations gouvernementales générales et publiques mais sans que je me souvienne d'un cas précis;
9. Dans de tels cas, Madame Boivin passait par mon entremise car cela faisait partie de mon rôle d'écouter les gens et, lorsque requis, de leur fournir une information générale et publique, que je pouvais d'ailleurs transmettre à quiconque m'en faisait la demande;
10. En fait, dans le cadre de mon rôle, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec des citoyens qui m'appelaient afin d'obtenir certaines informations générales et publiques;
11. Personne, incluant aucun donateur, ne s'est jamais fait offrir par moi quelque passe-droit, privilège, faveur, avantage, contrat public ou information de nature confidentielle ou privilégiée;
12. Ce principe était très clair au Parti Québécois et au cabinet du premier ministre et dans les faits, personne ne m'a fait de telles demandes ou même, a fait allusion à la possibilité d'obtenir du cabinet quelque passe-droit, privilège, faveur, avantage, contrat public ou information de nature confidentielle ou privilégiée;
13. Au contraire, le Premier ministre exigeait de nous le respect d'une éthique de travail élevée interdisant l'obtention pour quiconque de quelque passe-droit, privilège, faveur, avantage, contrat public, ou information confidentielle ou privilégiée;
14. À ma connaissance, Madame Boivin a également toujours respecté cette éthique de travail;
15. Je n'ai d'ailleurs jamais eu connaissance, directement ou indirectement, de financement du Parti Québécois ciblé auprès de firmes de génie et d'entreprises de construction alors que j'exerçais mon rôle de conseiller politique;
16. De fait, les démarches en vue d'obtenir du financement ont toujours été effectuées auprès de membres et de sympathisants du Parti Québécois, et non auprès d'entreprises;
17. Jamais Madame Boivin ou quiconque d'autre, ne m'a demandé d'établir des contacts entre le Premier ministre ou l'un ou l'autre des ministres du gouvernement du Parti Québécois et un donateur, ni d'obtenir pour quiconque quelque privilège, passe-droit, faveur, avantage, contrat public ou information de nature confidentielle ou privilégiée;
18. Quant à la question de l'octroi de contrats publics, je réitère que jamais je n'ai fait des démarches afin de promettre ou de faciliter pour quiconque l'octroi de contrats publics dans l'industrie de la construction, en relation avec le financement politique, et dans les faits, je n'étais pas en position de le faire;
19. Je n'ai par ailleurs jamais observé que Madame Boivin ait, à quelque moment, fait des démarches afin de promettre ou de faciliter pour quiconque l'octroi de contrats publics dans l'industrie de la construction, en relation avec le financement politique, et dans les faits, elle n'était pas en position de le faire;

20. D'abondant, je n'ai jamais même agi de façon à ce qu'il soit permis de croire, entretenu l'idée ou prétendu qu'il pouvait y avoir un lien possible entre les contributions politiques et l'octroi de contrats publics dans l'industrie de la construction ou plus généralement des projets publics dans l'industrie de la construction;
21. De plus, je n'ai par ailleurs aucune connaissance que Madame Boivin ait, à quelque moment, agi de façon à ce qu'il soit permis de croire, entretenu l'idée ou prétendu qu'il pouvait y avoir un lien possible entre les contributions politiques et l'octroi de contrats publics dans l'industrie de la construction ou plus généralement des projets publics dans l'industrie de la construction;
22. J'ajouterais qu'à mon avis, dans les faits, il était impossible pour moi et pour Madame Boivin d'influencer de quelque façon que ce soit l'octroi de contrats publics;
23. En effet, l'octroi des contrats publics se faisait dans le cadre d'un processus légal sur lequel nous n'avions aucune influence, ni directe ni indirecte;
24. À ma connaissance, Madame Boivin n'a jamais eu d'informations confidentielle ou privilégiée sur les contrats publics ou projets publics à venir, ni obtenu de liste de projets publics à venir, ni de liste d'entreprises ayant obtenu ou pouvant obtenir des contrats publics liés à l'industrie de la construction;
25. Je n'ai par ailleurs jamais entendu parler qu'il existerait de telles listes, et encore moins de listes « noires » ou d'exclusions pour des entreprises dont les dirigeants n'auraient pas contribué au financement du Parti Québécois;
26. Je termine le présent affidavit en ajoutant qu'en tout temps où j'étais en poste au sein du cabinet du Premier ministre, j'ai pu constater le respect par tous, incluant par Madame Boivin, de hauts standards d'intégrité et d'honnêteté, et ce, dans les diverses tâches accomplies, y compris dans le cadre du financement du Parti Québécois;
27. Tous les faits allégués dans cette requête sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ :

[Redacted signature]

Pierre Boileau

**Affirmé solennellement devant moi,
à Montréal, ce 5^e jour de mai 2015**

[Redacted name]
Commissaire à l'assermentation

